

*Questions orales*

supplémentaires. Il faudra réduire les services, et le ministre le sait.

Ce n'est pas un montant négligeable. Les compressions dans les services de santé et dans l'enseignement postsecondaire s'élèvent au total à quelque 11 milliards de dollars. Tout le poids va retomber sur les provinces et les territoires.

Ma question est la suivante. Le ministre aurait-il le courage d'aller expliquer aujourd'hui aux étudiants à qui on refusera l'enseignement, aux personnes âgées qui n'auront pas de place dans les hôpitaux et aux enfants qui font la queue à la porte des banques alimentaires ce que ces restrictions veulent dire, ce que ce budget leur réserve?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je ne sais si mon amie peut voir aussi loin, mais j'ai ici une manchette que le leader de son parti reconnaîtra probablement et qui dit: «La recommandation de Vander Zalm: réduire les paiements de transfert pour alléger la dette fédérale».

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Le ministre a la parole.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, l'argument de M. Vander Zalm, et celui des trésoriers d'autres provinces, c'est que la position financière des provinces est plus solide que celle du gouvernement du Canada.

**M. Crawford:** Meilleure gestion.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Mon ami de l'opposition à la voix de stentor dit «meilleure gestion». Une meilleure gestion qui a fait passer la dette de 18 milliards en 1968 à 200 milliards à la fin de 1984-1985. Les paiements en intérêts sur cette dette de 200 milliards représentent 80 p. 100 du déficit que doit traîner le gouvernement depuis cinq ans. Cette gestion est responsable du borbier où nous sommes aujourd'hui.

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, beaucoup d'accusations ont fusé au sujet du budget, mais bon nombre de Canadiens seront surpris d'apprendre que l'idéologie de «Fantasyland» fait une percée dans l'Est.

Plus sérieusement, vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit le 21 février 1945, a eu lieu la bataille de la

ligne Siegfried au cours de laquelle l'armée canadienne a fait tomber cette dernière grande ligne de résistance nazie. Nombre de soldats ont hélas péri pendant cette bataille, mais beaucoup d'autres ont survécu.

Ma question s'adresse au même ministre. Le ministre, on le sait, a augmenté les frais que doivent payer les anciens combattants qui reçoivent des soins de longue durée. Le ministre demande à ces Canadiens, qui ont bien servi leur pays, de payer un peu plus pour leur nourriture et leur logement; en outre, il enlèvera 18 millions de dollars aux anciens combattants qui veulent vivre en autonomie.

Le ministre qualifie cette mesure d'«initiative de gestion». Que le ministre prenne donc une autre initiative de gestion en annulant sa campagne de publicité sur la TPS et qu'il verse aux anciens combattants les 4 millions de dollars ainsi économisés.

**L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants):** Monsieur le Président, j'estime qu'il importe d'expliquer en quoi consistent ces changements. Il est évident que deux ou trois éléments ont été mal compris.

D'abord, aucun ancien combattant recevant des soins dans un hôpital pour invalides ou tout autre type d'établissement ne perdra d'argent ni ne devra payer plus cher à cause de ces modifications.

• (1440)

Il est important de se rendre compte qu'une partie des anciens combattants, soit 1 300, ne déboursent rien, tandis que le reste doivent payer des frais de pension. Nous allons donc redresser cette injustice. Les anciens combattants sont d'accord avec nous là-dessus. Ils croient que ce n'est pas juste que certains d'entre eux n'aient pas à payer les 240 \$. Ils comprennent et sont en faveur de l'équité.

Les changements que nous avons apportés rectifieront cette situation sur une période de deux ans. Le taux uniforme sera alors de 420 \$ par mois, le plus faible au Canada pour ce genre de services.

Pour vous donner une idée, les frais de pension facturés en Saskatchewan s'élèvent non pas à 420 \$ par mois, mais à 616 \$. Au Nouveau-Brunswick, ils sont de 4 770 \$.

**M. le Président:** Je suis certain que ces faits sont importants. Peut-être devraient-ils être exposés à la Chambre d'une autre façon.